

parle selon ma conscience, et je sais que l'abstinence m'a été nuisible lorsque je l'ai interrompue, et très-utile lorsque je l'ai observée exactement. Après avoir condamné le penchant à l'ivresse, l'Apôtre recommande que l'évêque « ne soit point violent. » Entendu dans sa plus simple expression, cela veut dire que l'évêque ne doit point facilement lever la main pour frapper, et qu'il ne se précipite pas comme un furieux pour frapper son prochain au visage. Mais il est mieux d'entendre qu'ici l'homme non violent est celui qui est doux et patient, qui sait ce qu'il doit dire ou taire ou égard aux circonstances, et qui ne blesse point la conscience des faibles par des discours inutiles. Car l'Apôtre, en se proposant de former un prince de l'Eglise, n'a point voulu lui défendre d'être un lutteur habile au pugilat, ou un athlète, ce qui est répréhensible même dans un homme du peuple, fût-il encore païen, mais comme je l'ai dit, il lui défend d'outrager et de perdre par sa loquacité celui qu'il pourrait corriger par sa modération et sa douceur. Celui qui est appelé à devenir évêque doit encore être exempt de tout désir de gain honteux. Car il en est beaucoup qui, en vue de ce gain honteux, enseignent ce qu'ils ne doivent point enseigner, qui bouleversent toutes les familles, et s'imaginent que la piété est une occasion de trafic. Mais, comme le dit Salomon, peu avec la justice vaut mieux que de grandes richesses avec l'iniquité. *Prov. xvi, 8*, et il vaut mieux choisir un nom honorable qu'on

tate pervertit. *Num. vi*. Dicat quisque quod vult: ego loquor conscientiam meam: scio mihi abstinentiam, et nocuisse intermissam, et profuisse repetitam. Post violentiam autem hoc præcipit, « ne percussor sit: » quod quidem et simpliciter intellectum addiscat audientem, ne facile manum porrigat ad eumdem: ne in eo aliterius verberandum insanans erumpat. Melius autem est, ut non percussorem illum dicamus esse, qui mansuetus et patiens, scit in tempore quod loquendum sit, quidve loquendum: nec sermone inutili, conscientiam percussit infirmorum. Non enim Apostolus ecclesiam principem formans, vetat esse pugilem et panceratiastem (παγκρατιστήν, id est, « athletam ») (quod etiam in plebeo et quocumque gentili si fuerit, reprehenditur), sed hoc ut dixi: ne contumeliosus et garrulus perdat eum, quem potuit modesta et lenitate corrigere. Turpis quoque luxu appetitus ab eo qui episcopus futurus est, esse debet alienus. Sunt enim multi docentes qui non oportet, turpis luxu gratia: qui totas domos subvertunt, et putant quæstum esse pietatis. Melior autem est, « juxta Salomonem, » modica acceptio cum justitia, quam multa genuina (Al. germinata) cum iniquitate, » *Prov. xvi, 8*; et magis eligendum

que pauvre, qu'on homme de mauvaise réputation avec de grandes richesses. L'évêque qui désire imiter l'Apôtre, dès lors qu'il a le vivre et le couvert, doit s'en contenter. *I Tim. vi*. Que ceux qui servent à l'autel, vivent de l'autel, » dit-il ailleurs, *I Cor. ix*. Qu'ils vivent, mais non qu'ils deviennent riches. Aussi nous est-il commandé de n'avoir point ni or ni argent dans nos ceintures, de n'avoir qu'une seule tunique. *Math. x*, et *Marc vi*, et de ne point nous préoccuper du lendemain. C'est être avide d'un gain honteux, que de se préoccuper plus qu'il ne faut des choses présentes. Jusqu'ici l'Apôtre nous a exposé les défauts dont le prêtre et l'évêque doivent être exempts, il va maintenant énumérer les qualités qu'ils doivent avoir.

Vers. 8, 9. — « Mais il doit être ami de l'hospitalité, doux, affable, sobre, juste, saint, tempérant, attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine et de convaincre ceux qui la contredisent. » Avant toute autre chose, l'hospitalité est recommandée au futur évêque. En effet, si tous désirent entendre le Sauveur leur dire un jour: « J'étais étranger, et vous m'avez recueilli. » *Math. xxv*, 35 combien plus l'évêque, dont la maison est l'hôtellerie commune de tous les fidèles ! Un laïque, en recevant un, deux ou un petit nombre, remplira le devoir de l'hospitalité, si l'évêque n'accueille tous ceux qui se présentent, il est coupable d'inhumanité. Aussi je

in paupertate nomen bonum, quam in divitiis nomen pessimum. Episcopus qui imitator Apostoli esse cupit, habens victum et vestitum, his tantum debet esse contentus *I Tim. vi*. Qui altario servierit, de altario vivat *I Cor. ix*. Vivat, inquit, non divites fiant. Unde et ex nobis exultavit de zona: et una tantum tunica induimus *Math. x* et *Marc. vi*: nec de crastino cogitamus. Turpis luxu appetitus est, plusquam de presentibus cogitare. Hucusque quid non debeat habere episcopus sive presbyter, Apostoli sermone præceptum est: nunc et contrarium quid habere debeat, explicatur.

(Vers. 8, 9.) « Sed hospitalem, honorum amorem, castum, justum, sanctum, continentem, sive abstinentem, obtinentem eum qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem, ut potens sit consolari in doctrina sana, et contradicentes arguere. » Ante omnia hospitalitas futuro episcopo denuntiatur. Si enim omnes illud de Evangelio audire desiderant: « Hospes fui, et suscepistis me, » *Matth. xxv*, 35; quanto magis episcopus, cuius domus omnium commune esse debet hospitium! Latens enim unum aut duos, aut paucos recipiens, implet (Al. implet) hospitalitatis officium. Episcopus nisi omnes receperit, inhumana

crains que, de même que la reine du Midi qui est venue des extrémités de la terre, écouter la sagesse de Salomon, condamnera les hommes de son temps, *Math. xii*; et que les hommes de Ninive qui ont fait pénitence à la prédication de Jonas, condamneront ceux qui ont refusé avec mépris d'écouter le Sauveur qui était plus grand que Jonas; ainsi un grand nombre de simples fidèles ne condamnent les évêques qui se sont soustraits aux devoirs de leur dignité, et qui ont fait des choses peu convenables pour un évêque. C'est d'eux, je pense, que saint Jean écrit à Caius: « Mon très-cher, vous agissez en vrai fidèle dans toutes ce que vous faites pour les frères; et particulièrement pour les étrangers qui ont rendu témoignage à votre charité en présence de l'Eglise, et vous ferez bien, en les assistant d'une manière digne de Dieu; car pour la gloire de son nom, ils se sont retirés, ne voulant rien accepter des gentils. » *III Jean*, 5, 6. Et sous l'inspiration de l'Esprit-Saint qui parlait par sa bouche, saint Jean condamne par avance ce qui devait avoir lieu plus tard dans l'Eglise: J'aurais écrit à l'Eglise, mais Diotréphe, qui aime à garder le premier rang, ne nous reçoit pas. C'est pourquoi, si je vais chez vous, je lui ferai connaître quel mal il a fait en répandant entre nous des discours de malice. Et comme si c'était encore trop peu pour lui, non-seulement il ne reçoit pas les frères, mais il s'oppose à ceux qui voudraient les recevoir, et les chasse de l'Eglise... (9, 10). Nous voyons maintenant l'accablissement véritable de cette pré-

est. Sed vereor ne, quomodo regina Austri veniens a finibus terræ audire sapientiam Salomonis *Matth. xii*, judicatura est homines temporis sui: et viri Ninivite, acta penitentia ad prædicationem Jonæ, condemnant eos qui majorem Jonæ Salvatorem audire contempserunt: sic plurimi in populis episcopus judicent, subtrahentes se ab ecclesiastico gradu, et ea que episcopo non conveniunt exerceantes: de quibus puto et Joannem ad Caium scribere: « Charissime, fideliter facis quodcumque operaris in fratribus, et hoc peregrinis, qui testimonium dederunt dilectioni tue coram Ecclesia: quos optime facis, si præmissis Deo digne: pro nomine enim Domini exierunt, nihil accipientes a gentilibus. » *III Jean*, 5 seqq. Et vere sancto Spiritu in se loquente, quod futurum erat in Ecclesia, jam tunc reprehendit dicens: « Scripsi etiam Ecclesiam: sed qui primatus agere cupit eorum, Diotrophes (Al. Dioprepes), non recipit nos. Propterea cum venero, admonebo ejus opera, que facit malis verbis detrahens de nobis: et non sufficit ei quod ipse non recipit fratres, sed et volens prohibet, et de Ecclesia ejicit. » Vere nunc est verere quod prædictum est, in plerisque urbibus, episcopus, sive

diction; dans la plupart des villes, des évêques, des prêtres, s'ils voient de simples fidèles exercer l'hospitalité, aimer à faire le bien, ils en sont jaloux, ils frémissent de colère, ils les excommunient, les chassent de l'Eglise, comme s'il était défendu de faire ce que ne fait pas l'Evêque, et que la conduite de ces laïques soit la condamnation des prêtres. Ils les ont donc à charge, c'est comme un fardeau pesant sur leurs épaules, et ils les tourmentent par mille persécutions diverses, pour leur rendre impossible la pratique des bonnes œuvres. L'évêque doit encore être « pudique, » le texte grec porte *σώφρων* que l'interprète latin trompé par l'ambiguïté du mot, a traduit par « prudent » au lieu de « pudique. » En effet, s'il est commandé aux simples fidèles de s'abstenir des rapports conjugaux en vue de la prière, que devra-t-on dire de l'évêque, qui, tous les jours, doit offrir à Dieu des victimes sans tache pour ses péchés ou ceux du peuple? Relisons les livres des Rois, et nous y verrons que le grand prêtre Abimelech ne voulait donner des pains de proposition à David et à ceux qui l'accompagnaient, qu'après s'être assuré qu'ils étaient purs de tout rapport avec les femmes, non point avec des femmes étrangères, mais avec leurs propres épouses, *I Rois xx*. Et s'il n'avait été certain qu'ils se fussent abstenus de tout rapport conjugal depuis deux jours, il ne leur aurait point donné les pains sanctifiés qu'il leur avait d'abord refusés. Or, la distance qui sépare les pains de proposition du corps de Jésus-Christ

presbyteros, si laicos viderint hospitales, amatores honorum, invidere, fremere, excommunicare, de Ecclesia expellere, quasi non liceat facere quod episcopus non faciat: et tales esse laicos, damnatio sacerdotum sit (Al. est). Graves itaque eos habent, et quasi verberis suis impositos, ut a bono abducant opere, variis persecutionibus inquietant. Sit autem episcopus et pudicus, quem Græci *σώφρων* vocant: et Latinus interpres verbi ambiguitate deceptus, pro « pudico, prudentem » transtulit. Si autem laicus imperatur, ut propter orationem abstineat se ab uxorum coitu: quid de episcopo sentiendum est, qui quotidie pro suis populi peccatis, illibatibus Deo oblaturus est victimas? relegamus Regum (Al. Regnorum) libros, et inveniemus sacerdotem Abimelech de paucis propositionibus noluisse prius dare David et pueris ejus, nisi interrogaret, utrum mundi essent puri a muliere: non ubique aliena, sed conjuge *I Reg. xx*. Et nisi eos audisset ab heri et nudius tertius vacasse ab opere conjugali, nequaquam panes quos prius negaverat, concessisset. Tantum interest inter propositionis panes et corpus Christi, quantum inter umbram et corpore, inter imaginem et verita-

est aussi grande que celle qui existe entre l'ombre et les corps, entre l'image et la vérité, entre les symboles des choses futures et les mystères figurés par ces symboles. De même donc que la douceur, la patience, la sobriété, la modération, le désintéressement de tout gain, l'hospitalité et la bonté doivent être les vertus caractéristiques de l'évêque, et briller d'un éclat tout particulier au milieu des fidèles, ainsi la chasteté est une vertu qui lui est propre, la pureté est, si je puis dire, la vertu du sacerdoce, en sorte que non-seulement il s'abstienne de toute œuvre immonde, mais que son âme qui doit consacrer le corps de Jésus-Christ soit libre de tout regard immodeste, de toute pensée dangereuse. L'évêque doit encore être juste et saint, c'est-à-dire qu'il doit pratiquer la justice à l'égard des peuples à la tête desquels il est placé, rendant à chacun ce qu'il mérite, et ne faisant point acception de personne dans ses jugements. Or, il y a cette différence entre la justice du simple fidèle et celle de l'évêque, que le laïque peut paraître juste dans un nombre de circonstances limitées, tandis que l'évêque doit pratiquer la justice envers autant de personnes qu'il a de subordonnés. Il doit être saint, dans le texte grec *ἅγιος*, ce qui exprime plutôt la sainteté jointe à la piété et à un Dieu pour objet. En effet, ce que nous appelons saint, les grecs l'appellent *ἅγιος*, et ce qu'ils appellent *ἅγιος*, peut être traduit en latin par pieux envers Dieu. L'évêque doit encore être continent, non-seulement,

tem, inter exemplaria futurorum et ea ipsa qua per exemplaria præfigurabantur. Quomodo itaque mansuetudo, patientia, sobrietas, moderatio, abstinentia luci, hospitalitas quoque et benignitas, præcipue esse debent in episcopo, et inter cunctos laicos eminentia: sic et castitas propria et (ut ita dixerim) pudicitia sacerdotalis, ut non solum ab opere se immundo absterneat, sed etiam a jactu oculi et cogitationis errore, mens Christi corpus confectura sit libera. Justus quoque et sanctus episcopus esse debet, ut justitiam in populo quibus præest, exerceat, reddens unicuique quod meretur: nec accipiat personam in judicio. Inter laici autem et episcopi justitiam hoc interest, quod laicus potest apparere justus in paucis, episcopus vero in tot exercere justitiam potest, quot et subditos habet. Sanctus autem quod Græce *ἅγιος* dicitur, magis id significat, cum ipsa sanctitas est mixta pietati, et ad Deum referatur. Quem enim nos sanctum, Græci *ἅγιος* vocant: quem autem illi *ἅγιος*, nos « pius » in Deum possumus appellare. Sit quoque episcopus et abstiens: non tantum (ut quidam putant) a libidine et ab uxoris

comme quelques-uns le pensent, en s'abstenant de tout acte contraire à la pureté, de tout rapport conjugal, mais encore en s'allranchissant de toutes les passions qui troublent l'âme, en ne se laissant ni dominer par la colère, ni abattre par la tristesse, ni bouleverser par la terreur, ni emporter par une joie immodérée. Or, l'abstinence est mise par l'Apôtre au nombre des fruits de l'Esprit. Et si on exige cette vertu de tous les chrétiens, à combien plus juste titre de l'évêque qui doit supporter les vices des pécheurs en toute patience et toute douceur, soutenir les faibles, ne rendre à personne le mal pour le mal, mais vaincre le mal par le bien. Enfin, il faut que l'évêque embrasse la parole de la foi, et comme la parole de Dieu est une parole de foi, digne d'être reçue avec une entière soumission, ainsi tout ce que dit l'évêque doit être accepté comme digne de foi, et ses paroles doivent être comme la règle de la vérité. Qu'il soit encore puissant pour consoler ceux qui sont agités par les orages de ce monde, et détruire par sa saine doctrine les préceptes qui n'ont aucune force. Or, la saine doctrine est mise ici par opposition avec les doctrines languissantes et infirmes. Qu'il soit encore capable de convaincre les contradicteurs, c'est-à-dire les hérétiques, les juifs, ou les sages de ce siècle. Les vertus que saint Paul requiert de l'évêque dans tout ce qui précède, se rapportent à la conduite de la vie; ce qu'il ajoute ici: « afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, et de convaincre

amplex, sed ab omnibus animi perturbationibus: ne ad iracundiam concitetur: ne illum tristitia deiciat: ne terror exagitet, ne lætitia immoderata suscollat. Abstinentia autem in fructibus spiritus ab Apostolo numerata est. Et si exigitur ab omnibus, quanto magis ab episcopo, qui patiens et mansuetus debet vitia ferre peccantium: consolari pusillanimes: sustentare infirmos: nulli malum pro malo reddere; sed vincere in bono malum. Ad extremum obtineat eum qui secundum doctrinam est fidelem sermonem, ut quomodo sermo Dei fidelis est, et omni acceptione dignus: sic et illi talem se præbeat, ut omne quod loquitur, fide dignum existimetur, et verba ipsius sint regula veritatis. Potens quoque sit eos qui sæculi istius turbidibus exagitantur, consolari, et per sanam doctrinam infirmis præcepta destruere. Sana autem doctrina dicitur, ad distinctionem languidæ infirmæque doctrinæ. Talis quoque sit, ut contradicentes arguat hereticos sive Judæos, et sæculi istius sapientes. Et superiora quidem quæ in episcopi virtutibus ponit, ad vitam pertinent. Hoc vero quod ait: « Ut potens sit consolari in doctrina sana: et

ceux qui la contredisent, se rattache à la science. En effet, si l'évêque se contente de mener une vie sainte, il n'est utile qu'à lui-même si; au contraire il a tout à la fois la doctrine et le talent de la parole, il peut enseigner et former les autres aussi bien que lui-même, et non-seulement enseigner et former les fidèles qui lui sont soumis, mais combattre les adversaires qui peuvent facilement pervertir les âmes simples, s'ils ne sont réfutés et convaincus. Cette recommandation est à l'adresse de ceux qui s'abandonnent à l'oisiveté, à la paresse, au sommeil, qui regardent comme un péché de lire les écritures et qui méprisent comme des bavards inutiles ceux qui méditent la loi de Dieu nuit et jour, sans faire attention que l'apôtre, après avoir dressé comme le catalogue des vertus propres à l'évêque, lui fait également une obligation de la doctrine.

Vers. 10, 11. — « Car il y a beaucoup de rebelles, de semeurs de vaines paroles, de séducteurs, surtout parmi ceux qui sont d'entre les circoncis. Il faut les réduire au silence, car ils bouleversent des familles entières, enseignent ce qu'il ne faut pas, pour se procurer un gain honteux. » Celui qui est appelé à devenir le chef de l'Eglise doit avoir le don de la parole uni à la sainteté de la vie, afin que les œuvres sans la parole ne restent pas muettes, ou que les paroles ne rougissent d'être séparées des œuvres; d'autant plus qu'il en est beaucoup qui sont rebelles, arrogants qui se soucient peu de dire avec le psalmiste: « Est-ce que mon âme ne

contradicentes arguere, » referendum est ad scientiam. Quia si episcopi tantum sit sancta vita, sibi potest prodesset sibi vivens. Porro si doctrina et sermo non fuerit eruditi, potest se caterosque instruere, et non solum instruere, et docere suos: sed et adversarios reprehendere: qui nisi refutati fuerint atque convicti, facile præsent simplicium corda pervertent. He lætus adversus eos facit, qui lætæ se, et otio, et somno dantes putant peccatum esse, si scripturas legerint: et eos qui in Lege Domini meditantur die ac nocte, quasi garrulos inutilis mentem: non animadvertentes Apostolum post catalogum conversationis episcopi, etiam doctrinam similiter præcepisse.

(Vers. 10, 11.) « Sunt enim multi et non subditi, vaniloqui, et mentium deceptores: maxime qui de circumcissione sunt, quibus oportet silentium indici: qui universas subvertunt domos, docentes que non oportet, turpis lucri gratia. » Qui Ecclesie futurus est princeps habeat eloquentiam cum vite integritate sociatam, ne opera absque sermone sint tacita, et dicta factis debilitantibus erubescant: maxime cum sint non pauci, sed plures nec subditi, sed protervi, qui

sera pas soumise à Dieu? » Ps. lxi, 1; mais qui détruisent, par leurs vains raisonnements, la bonne semence répandue dans les âmes et qui renferme naturellement la connaissance de Dieu. C'est ce que saint Paul a parfaitement compris lorsqu'il les caractérise par le mot grec *επεισεύται* qui signifie non pas simplement « séducteurs » comme l'a traduit l'interprète latin, mais « séducteurs des âmes. » Et pour dire la vérité, jamais sans l'autorité des écritures, leur bavardage n'aurait de crédit, s'ils ne paraissaient appuyer leur doctrine perverse sur les témoignages divers. C'étaient des juifs du parti de la circoncision qui, à cette époque, s'efforçaient de bouleverser l'Eglise de Jésus-Christ, et d'y introduire les préceptes légaux, dont saint Paul traite plus au complet dans ses épîtres aux Romains et aux Galates. Nous-même, il y a peu de mois, nous avons dicté trois volumes de commentaires sur l'épître aux Galates. Voilà les hommes dont un docteur de l'Eglise, à qui les âmes des peuples ont été confiées doit triompher, et doit imposer silence par les poids des témoignages à ces hommes qui bouleversent, non pas une ou quelques familles, mais toutes les familles, maîtres et serviteurs, en leur enseignant la distinction des aliments, l'observation du sabbat qui est abrogée et l'observation plus pénible de la circoncision. Il plut à Dieu qu'ils fussent en cela conduits par le zèle de la foi, ils seraient dignes de pardon dans une certaine mesure, d'après ces paroles de

non eurent illud Psalmista dicere: « Nonne subjecta est Deo anima mea. » Ps. lxi, 1? Sed bonam [AI. bonarum] mentium sententiam, que naturaliter habet notitiam Dei, inani persuasionem pervertant. Hoc quippe mihi Paulus videtur sensisse, cum dicit *επεισεύται*: non ut simpliciter Latinus interpretes transiit. « deceptores, » sed « mentium deceptores. » Et quidem sine Scripturarum auctoritate garrulitas non laberet fidem, nisi viderentur perveram doctrinam etiam divinis testimoniis roborare. Hi sunt de circumcissione Judæi, qui tunc temporis nascentem Christi Ecclesiam subvertere nitentur, et introducere præcepta legalia: de quibus et ad Romanos, et ad Galatas plenius Paulus exseruit. Et nos ante paucos menses, tria volumina in Epistole ad Galatas explanatione dictavimus. Tales homines Doctor Ecclesie, qui anime populorum credito sunt, Scripturam debet ratione superare, et silentium illis testimonium non pondere imponere: qui non unam, aut paucas domos, sed universas cum dominis familiis que subvertunt, docentes de ciborum differentiis, de sabbati jam olim abolitioe, de circumcissionis injuria: atque utinam hoc ipsum zelo fidei facerent, ex

l'Apôtre : « Je leur rends ce témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais ce zèle n'est pas selon la science » *Rom. x, 10*. Mais comme leur Dieu c'est leur ventre, ils veulent se faire des disciples pour obtenir un gain honteux, et cherchent à être nourris par les sectateurs dont ils sont les maîtres. Nous pouvons donner encore une autre explication de ces paroles : « A cause d'un gain misérable, c'est que l'Apôtre s'est servi d'un mot vulgaire pour exprimer la conduite des hérétiques, qui, en enseignant leurs erreurs, ont coutume d'affirmer qu'ils ont gagné des hommes, bien que loin d'être un gain, ce soit une perte, que de tuer les âmes qu'on a séduites; au contraire, celui qui, selon l'Évangile, reprend son frère qui est dans l'erreur, le gagne véritablement, en le convertissant. Car, quel gain plus grand, plus précieux, peut-on imaginer que le gain d'une âme humaine? Donc, tout docteur de l'Église qui amène à la foi de Jésus-Christ par des raisons honnêtes et droites, fait un gain honnête. Et tout hérétique, qui séduit les hommes et se séduit lui-même, par certains prestiges, enseigne ce qu'il ne doit point enseigner en vue d'un gain sordide.

Vers. 12 et suiv. — « Un de leurs compatriotes, leur prophète a dit en parlant deux : Les Crétois sont toujours menteurs, bêtes, méchants, gourmands et paresseux. Ce témoignage est

parte aliqua possit ignosci, dicente Apostolo : « Confiteor, zelum Dei habent, sed non secundum scientiam. » *Rom. x, 9*. Verum quia Deus est ventis ipsorum, turpis lucri gratia volunt proprios facere discipulos, ut quasi magistri a sectatoribus suis alantur. Possunt autem et aliter interpretari hoc quod dictum est, « turpis lucri gratia : » ut putemus Apostolum communi verbo usum, quo omnes hæretici cum perversa docent, se hominum solent asserere lucratores : cum non lucrum sit, sed perditio, animas interficere deceptorum. Contra, qui errantem fratrem suum juxta Evangelium corripiant, si fuerit ille conversus, lucratus est enim. Quod enim majus lucrum potest esse, aut quid pretiosius, quam si humanam animam quis lucratur? Omnis igitur doctor Ecclesie, qui ad fidem Christi recta ratione persuadet, honestus lucrator est. Et omnes hæretici, qui quibusdam prestigis homines fallit et fallitur, loquuntur quæ non oportet, turpis lucri gratia.

(Vers. 12 seqq.) « Dixit quidam ex illis proprius eorum propheta : Cretenenses semper mendaces, male bestie, ventres pigri. Testimonium hoc verum est : ob quam causam increpa illos acriter, ut sani sint in fide, non attendentes Judaicis fabulis, et mandatis hominum aversantem sua veritate. » Quantum ad textum sermonis, et ad continuationem loci pertinet,

véritable, c'est pourquoi reprenez-les avec force, afin qu'ils conservent la pureté de la foi; sans s'arrêter à des fables judaïques, et à des ordonnances faites par des hommes qui se détournent de la vérité. » A ne considérer que le texte du discours, et la teneur même des paroles de l'Apôtre, il semble que ce qu'il vient de dire : « Un de leurs compatriotes, leur prophète a dit, » doit se rapporter à ceux dont il a parlé plus haut; surtout parmi ceux qui sont d'entre les crétois qu'il faut réduire au silence, qui bouleversent toutes les familles, enseignant ce qu'il ne faut pas pour se procurer un gain honteux. Or, comme on ne trouve ce vers hexamètre dans aucun des prophètes qui ont prophétisés dans la Judée, je crois qu'il faut donner un double sens à ces paroles. Ainsi premièrement ces paroles : Un de leurs compatriotes, leur prophète a dit, doivent être rattachées à celles qui précèdent. « Je vous ai laissés en Crète afin que vous corrigiez tout ce qui est défectueux, et à la suite : Un de leurs compatriotes, leur prophète, c'est-à-dire des Crétois, a dit. » Mais comme il y a beaucoup d'autres choses intermédiaires, et que cette première manière pourrait paraître absurde et n'être acceptée de personne, nous croyons qu'il faut rattacher ces paroles à celles qui précèdent immédiatement et lire ainsi : « Car il y en a plusieurs qui sont indociles, vains dans leurs paroles, sé-

hoc quod ait : « Dixit quidam ex illis proprius eorum propheta, » videtur ad eos referri, de quibus superior est locutus : « maxime qui de circumcissione sunt : quos oportet refrænari, qui universas domos subvertunt, docentes que non oportet turpis lucri gratia, » ut sequatur : « dixit quidam ex illis proprius eorum propheta. Quia vero in nulli prophetarum qui apud Judæam vaticinati sunt, hic hexameter versiculus reperitur, videtur mihi dupliciter legendum, ut hoc quod ait : « Dixit quidam ex illis proprius eorum propheta, » videtur ad eos referri, de quibus superior est locutus : « maxime qui de circumcissione sunt : quos oportet refrænari, qui universas domos subvertunt, docentes que non oportet turpis lucri gratia, » ut sequatur : « dixit quidam ex illis proprius eorum propheta. » Quia vero in nulli prophetarum qui apud Judæam vaticinati sunt, hic hexameter versiculus reperitur, videtur mihi dupliciter legendum, ut hoc quod ait : « Dixit quidam ex illis proprius eorum propheta, » cum superioribus copuletur, « hujus rei gratia reliqui te Crète, ut eo que decerant, corrigeres, » et sequatur : « dixit quidam ex illis proprius eorum propheta, » id est, Cretensum. Sed quia multa in medio sunt, et hoc absurdum videtur, quia multa in medio sunt, et hoc absurdum videtur, quia multa in medio recipit : propterea cum superioribus, que magis vicina sunt, aliter aptandum est, ut legamus : « Sunt

ducteurs des âmes, surtout parmi les crétois. » Or, ces esprits indociles, vains dans leurs paroles, séducteurs des âmes, et qui sont en grand nombre, il faut les réduire au silence avec ceux qui sont d'entre les crétois qui bouleversent toutes les familles, enseignant ce qu'il ne faut pas pour se procurer un gain honteux. Or, un de leurs compatriotes, leur prophète a dit, c'est-à-dire que ces paroles : « leur prophète, » se rapporterait non point spécialement aux Juifs et à ceux qui sont d'entre les ennemis, mais à beaucoup d'autres qui sont également indociles, vains en paroles, et séducteurs des âmes, et qui par là même qu'ils étaient en Crète, doivent être regardés comme des Crétois. On dit que ce vers se trouve dans les poésies du poète Epiménide, crétois d'origine que l'Apôtre appelle ici par dérision prophète, parce que de tels chrétiens méritent d'avoir de tels prophètes. C'est ainsi qu'il y avait des prophètes de Baal, des prophètes de confusion, des prophètes de scandale, et tous les autres prophètes vicieux dont parle l'Écriture. Ou bien, il lui donne le nom de prophète dans le sens véritable du mot, parce que cet auteur dans ses poésies a pu annoncer les choses futures, et prédire bien auparavant les événements qui devaient arriver dans la suite des temps. Disons enfin que le recueil des poésies d'Epiménide portait le titre d'*Oracles*, et comme il paraissait contenir quelque promesse divine, l'Apôtre, je le suppose, l'aura examiné, pour voir ce que la divination païenne pouvait

enim multi et non subditi, vaniloqui, et mentium deceptores, maxime autem qui de circumcissione sunt : quos multos et non subditos, vaniloquos, et mentium deceptores, cum his qui de circumcissione sunt, oportet refrænari, qui universas domos subvertunt, docentes que non oportet turpis lucri gratia : dixit quidam ex illis proprius eorum propheta : ut id quod ait, « proprius eorum propheta, » non specialiter ad Judæos, et eos maxime qui de circumcissione sunt, sed ad multos referatur, qui non subditi sunt, et vaniloqui, et mentium deceptores, qui utique qui in Crète erant, Cretenenses fuisse credendi sunt. Dicitur autem iste versiculus in Epimenidis Cretenensis poëta oraculis reperiri : quem in presen-tiarum sive illudens (Al. alludens) prophetam vocavit, quod scilicet tales Christiani, tales habere mereantur prophetas : quomodo et prophete erant Baal, et prophete confusionis, et alii offensionum ; et quosdamque vitiosos prophetas Scriptura commemorat : sive vero, quia de Oraculis scripsit atque responsa, que et ipsa futura presuntiant, et ea que ventura sunt multo ante predicant. Denique ipse liber, « Oraculorum titulo prenotatur : quem quia videbatur divinum aliquid repræsentare, propterea

promette, et il se sera servi de ce vers en écrivant à Tite qui était de Crète, pour convaincre les faux docteurs des Crétois par un docteur de leur patrie. Et ce n'est pas seulement ici, mais dans d'autres endroits des discours de saint Paul que nous trouvons des citations de ce genre. Ainsi, voyons-nous dans les Actes des Apôtres que lorsqu'il parlait au peuple et à l'aréopage qui était le sénat des Athéniens, il dit entre autres choses ! « Comme quelques-uns de vos poètes l'ont dit : nous sommes les enfants de Dieu même. » *Act. xvii, 28*, Or, cet hémistiche se lit dans les poésies d'Aratus, que Cicéron a traduites en latin, ainsi que Germanicus César, Avienus, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. En écrivant aux Corinthiens, dont l'esprit cultivé n'était pas étranger à l'élégance celtique, et qui par suite de la proximité des lieux étaient comme imprégnés du bon goût des Athéniens, saint Paul a emprunté ce vers iambique à une comédie de Ménandre : « Les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs. » Et il n'est pas surprenant si, suivant les circonstances, il cite quelques vers des poètes païens, alors que nous le voyons modifier en partie l'inscription d'un autel en parlant aux Athéniens : « En passant et voyant les statues de vos dieux, leur dit-il, j'ai trouvé un autel avec cette inscription : Au Dieu inconnu. Ce Dieu donc que vous adorez sans le connaître est celui que je vous annonce. » Or, l'inscription de l'autel n'était

Apostolum arbitror inexistisse, ut videtur quid gentili-um divinatio polliceretur : et in temporibus abusum esse versiculo, scribentem ad Titum qui erat Crète : ut falsos Cretensum doctores proprio insulae doctore convinceret. Hoc autem Paulus non solum in hoc loco, sed etiam in aliis fecisseprehenditur. In Actibus quippe apostolorum, cum concionaretur ad populum, et in Areopago, quæ est curia Atheniensium, disputaret, inter cetera ait : « Sicut et quidam de vestris poetis dixerunt : Ipsius enim et quæ sumus. » *Act. xvii*. quod hémistiche in Phenomenis Arati legitur : quem Cicero in Latium sermonem strausallit ; et Germanicus Cesar, et nuper Avienus, et multi, quos enumerare perlongum est. Ad Corinthios quoque *I Cor. xv, 33*, qui et ipsi Attica facundia expoliti, et propter locorum viciniam Atheniensium sapore conditi sunt, de Menandri comedia verum sumpsit iambicum : « Corruptum moribus homines colloquia mala. » Nec mirum si per opportunitate temporis, gentili-um poelarum versibus abutatur : cum etiam de inscriptione aræ aliqua commutatis, ad Athenienses locutus sit : « pertransiens enim, » inquit, « et contemplan-um culturas vestras, invenit et aram in quo superscriptionem est : Ignoto Deo. Quod

pas telle que saint Paul la reproduit, on y lisait : « Aux dieux d'Asie, d'Europe et d'Afrique, aux dieux inconnus et étrangers. » Mais comme l'Apôtre n'avait pas besoin de parler de plusieurs dieux inconnus, mais du seul Dieu inconnu, il parle au singulier pour apprendre aux Athéniens que ce Dieu qu'ils avaient placé sur l'inscription de leur autel était son propre Dieu, et qu'ils devaient adorer après l'avoir connu véritablement celui qu'ils adoraient sans le connaître et qu'il ne leur était point permis d'ignorer. Or, saint Paul usait rarement de ces citations, et non pour montrer sa science, mais bien plutôt pour satisfaire aux exigences du lieu, à l'exemple des abeilles qui avec le suc de diverses fleurs composent leur miel et fabriquent les cellules de leurs rayons. Il en est qui pensent que ce vers est tiré des ouvrages du poète Callimaque, et sous certain rapport ils ne se trompent point. Car ce poète, en écrivant à la louange de Jupiter un poème contre les Crétois qui se glorifiaient de posséder et de montrer son tombeau, dit : « Les Crétois ont toujours été menteurs, eux qui ont construit dans une intention sacrilège le tombeau de Jupiter. » Mais comme nous l'avons dit, l'Apôtre a pris le vers dans son entier du poète Epiménide, et Callimaque n'en a cité dans son poème que la première partie. On bien il a mis en vers, sans l'emprunter à aucun auteur, ce proverbe vulgaire qui traitait les Crétois de menteurs. Quelques auteurs croient devoir faire

Itaque ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis. » Inscriptio autem ara non ita erat, ut Paulus asseruit. « ignoto Deo, » sed ita : « Diis Asiae et Europae, et Africae ; diis ignotis et peregrinis. » Verum quia Paulus non pluribus diis indigebat ignotis, sed uno tantum ignoto Deo, singulari verbo usus est : ut doceret illum num esse Deum, quem Athenienses in ara titulo praeconabant : et recte enim scientes colere debent, quem ignorantes venerabantur, et necesse non poterant. Hoc autem Paulus faciebat raro, et ut loci potius quam ostentationis opportunitas exigebat, in morem apium, quae de diversis floribus solent mella componere, et favorem cellulas coaptare. Sicut qui putant hanc versum de Callimacho Cyrenensi poeta sumptum, et aliqua ex parte non errant. Significum et ipse in laudibus Jovis adversus Cretenses scribitur, qui sepulcrum ejus se ostendere gloriantur, ait : « Cretenses semper mendaces : qui et sepulcrum ejus sacrilege manibus fabricati sunt. » Verum, ut supra diximus, integer versus de Epiménide poeta ab Apostolo sumptus est ; et ejus Callimachus in suo poemate est usus exortio. Sive vulgare proverbium, quo Cretenses fallaces appellabantur, sine furto alieni operis in metrum relictum. Putant quidam Apos-

un reproche à l'Apôtre de ce qu'ils appellent une improudence. En voulant, disent-ils, convaincre un faux docteur, il parait approuver ce vers où les Crétois sont appelés menteurs parce qu'ils ont élevé un tombeau vide à Jupiter. En effet, disent-ils, si Epiménide ou Callimaque appelle les Crétois menteurs, méchantes bêtes, ventres paresseux, parce qu'ils n'ont point le sentiment des choses divines, et qu'ils prétendent à tort que Jupiter qui règne dans le ciel a été enseveli dans leur île, et que d'un autre côté l'Apôtre approuve comme vrai ce qu'ont dit ces poètes, il pense que Jupiter n'est pas mort, mais qu'il est vivant. Paul, ce hardi destructeur de l'idolâtrie, en combattant ces docteurs de mensonge, aurait donc peu adroitement affirmé l'existence de ces dieux qu'il cherchait à renverser. Nous leur ferons cette courte réponse : Lorsque l'Apôtre fait cette citation : « Les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs, » et cette autre : « Nous sommes de la race de Dieu, » il n'approuve point par là même toute la comédie de Ménandre, ni tout le poème d'Aratus, mais il a fait une citation qu'il croyait opportune : Ainsi, dans cet endroit, en approuvant un seul vers, il n'approuve ni l'ouvrage tout entier de Callimaque, ni celui d'Epiménide, dont l'un chante les louanges de Jupiter, l'autre écrit sur les oracles ; mais il reproche aux Crétois le mensonge, comme le vice propre de leur nation. Il les confond par un de leurs auteurs, non point à cause de la ré-

totum reprehendendum, quod imprudenter lapsus sit ; et (Al. ut) dum falsos doctores arguit, illum versiculum comprobavit : quod propterea Cretenses dicuntur (Al. dicunt) esse fallaces, quod Jovis sepulcrum inane construxerant. Si enim, inquit, Epiménides sive Callimachus, propterea Cretenses fallaces, et malas bestias arguit, et ventres pigros, quod divina non sentiant ; et Jovam, qui regat in caelo, in sua insula fingant sepulcrum : et hoc quod illi dixerunt, esse verum Apostoli sententia comprobatur : sequitur Jovam non mortuum esse, sed vivum. Impegit igitur Paulus idolatriae destructor, dum adversus pervertos doctores agit, deos quos impugnavit, asseruit. Quibus breviter respondendum est, sicut in eo quod ait : « Corruptum mores bonos colloquia prava. » (Al. « mala ».) Et in illo. « Ipsius enim et genus unum, non statim totum Menandri comediam, et Arati librum probavit ; sed opportunitate versiculi abusus est : ita et in presenti loco non totam opus Callimachi, sive Epiménidis, quorum alter laudes Jovis canit, alter de Oraculis scriptit, per unam versiculum confirmavit : sed Cretenses tantum mendaces vitio gentis increpavit : non ob illam opinionem, quae sunt arguit a poëta, sed ob ingenitam

putation qui leur était faite par les poètes, mais à cause du penchant naturel qu'ils avaient pour le mensonge. Ceux qui croient que citer une partie d'un livre c'est par là même approuver le livre tout entier me paraissent devoir forcément mettre au rang des Ecritures reconnues par l'Eglise le livre apocryphe d'Enoch que l'Apôtre saint Jude cite dans son épître. Il faudra raisonner de même de beaucoup d'autres témoignages que saint Paul a tirés de livres peu connus. D'après cette manière de raisonner, nous pourrions dire que par là même que saint Paul déclare qu'il adore le Dieu inconnu que les Athéniens avaient placé dans leur inscription, l'Apôtre devait adorer tous les dieux portés sur cette inscription, et faire tout ce que faisaient les Athéniens, parce qu'il se conformait en partie au culte qu'ils rendaient à ce Dieu inconnu. Loin de nous la pensée de chercher un sujet d'accusation dans un raisonnement et dans une citation de bon goût littéraire. Il n'est point d'assassin, de parricide, d'empoisonneur si criminels qu'ils soient, qui n'ait fait de temps à autre quelque bonne action. Or, si j'approuve une de ces bonnes actions dont j'ai été témoin, est-ce qu'il y a pour moi nécessité d'approuver ce qu'il y a de mal dans leur conduite. Qu'un de nos ennemis dispute à grands cris contre nous, est-ce qu'au milieu de ses paroles haïsses et outrageantes, il ne dira point quelque vérité où nous ne trouverons rien à blâmer à l'égard de ceux qu'il outrage. De même,

mentendi facilitatem, de proprio eos gentis auctore confutans. Qui autem putant totum librum debere sequi eum qui libri parte usus sit, videntur mihi et apocryphum Enochi (Al. apocryphorum Enoch), de quo apostolus Judas in Epistola sua testimonium posuit, inter Ecclesiae Scripturas recipere ; et multa alia quae apostolus Paulus de reconditis est locutus. Possumus enim hoc argumente dicere : quia apud Athenienses ignotum Deum colere se dixit, quem illi in ara amotaverant, debere Paulum et cetera, quae in ara scripta fuerant, sequi, et ea quae Athenienses faciebant, facere : quia cum Athenienses in cultura ignoti Dei ex parte consentirent. Absit ut argumentum et scholasticam elegantiam in calumniam traham. Nemo est tam scarius, et tam parricida, tum veneficus, qui non aliquid boni aliquando fecerit. Ergo si unum bonum illius videns probavero, et in ceteris mihi incumbet necessitas, quae mala fuerint approbandi ? Si inimicus adversus nos juratur et clamitet, nonne inter verba simillita et rixae aliquid loquetur veritatis ? quod et a nobis quoque adversus quos loquitur, non usquequod reprehenditur. Itaque et Callimachus et Epiménides, non ideo vera dixerunt, Jovem deum esse,

Callimaque et Epiménide n'ont point dit la vérité en affirmant la divinité de Jupiter et les autres choses contenues dans leurs poèmes, parce que les Crétois sont menteurs, mais ils ont parlé d'une manière conforme à la vérité en faisant ressortir le penchant naturel que les Crétois avaient pour le mensonge. En effet, de ce que des hommes sont menteurs, il ne s'ensuit point qu'ils ne disent parfois quelque chose de vrai ; car si les Crétois disaient la vérité, il ne s'ensuivrait pas pour cela que Jupiter ne fut pas Dieu, mais cependant, s'ils ne disaient rien, celui qui est mort n'aurait pas le nom de Dieu. Enfin, pour nous convaincre que ce n'est pas au hasard et incidemment comme ils le pensent, mais avec réflexion et avec prudence et en se mettant parfaitement à couvert que saint Paul produit cette citation contre les Crétois, il ajoute : « Ce témoignage est vrai, » non point tout le poème d'où ce témoignage est tiré, non pas l'ouvrage tout entier, mais seulement ce témoignage, ce vers qui les accuse d'être menteurs. On peut même dire qu'en approuvant une seule partie du poème, il condamne le reste. Nous avons du reste, dans l'épître de saint Paul aux Galates, expliqué comment les Crétois étaient menteurs, les Galates insensés, les Israélites durs de tête, et comment chaque peuple a un vice qui lui est propre et le caractérise. Et comme nous n'avons plus d'autre explication à donner, contentons-nous de ce qui a été dit. C'est pour-

et reliqua quae in eorum carminibus continentur, quia Cretenses fallaces sunt ; sed in eo tantummodo verum locuti sunt, quia ingenitum Cretensium vitium expressere mendacii : qui quia fallaces sunt, non statim et verum non aliquando dixerunt. Nec enim Jupiter deus idcirco non esset, si Cretenses vera loquerentur ; sed tamen illis tacentibus, qui mortuus erat, dei vocabulum non haberet. Denique ut sciens Apostolum non fortuito, et ut libet transitorio (ut illi arbitrantur), sed considerate et circumspicte, et ex omni parte se protegentem adversus Cretenses locutum : « Testimonium, » inquit, « hoc verum est, » non totum carmen, de quo testimonium sumptum, non universum opus : sed tantum hoc testimonium, hic versiculum quo mendaces vocantur. Et utique qui in una tantum poematis parte consentit, cetera confutasse credendus est. Quomodo autem vel Cretenses mendaces, et stulti Galatae, vel durae cervicis Israëli, vel unaqueque provincia proprio vitio denotatur, in Epistola Pauli ad Galatas describitur. Et quia nihil amplius est quod hic possumus afferre, illo contenti sumus. Quamobrem increpa, ait, illos acriter : mendaces quippe sunt, et male bestiae, et ventres pigri : qui falsa persuadent, qui ferarum ritu sanguinem sument

quoi, dit l'Apôtre, reprends-les durement, car ce sont des menteurs, des méchantes bêtes, des ventres paresseux, qui cherchent à persuader l'erreur, qui, semblables à des bêtes féroces, ont soif du sang de ceux qu'ils séduisent, qui ne travaillent point en silence pour gagner le pain qu'ils mangent, mais qui font leur dieu de leur ventre, et mettent leur gloire dans leur ignominie; reprends-les donc durement, afin qu'ils se conservent purs dans la foi. C'est de cette pureté de la foi que l'Apôtre parle dans ce qui suit, lorsqu'il recommande aux vieillards d'être sobres, honnêtes, pudiques, purs dans la foi, dans la charité et la patience, et par analogie avec la foi, l'Apôtre recommande aussi la saine doctrine: « Il viendra un temps, dit-il, où ils ne voudront plus recevoir la saine doctrine. » Il y a aussi les saines paroles dont il parle en ces termes, dans sa première épître à Timothée: « Si quelqu'un enseigne autrement et n'acquiesce point aux saines paroles de Jésus-Christ, et à la doctrine qui est selon la piété. » *I Tim.* vi. 3; et dans la seconde: « Prends pour modèle les saines paroles que tu as entendues de moi. » *II Tim.* i. 13. Ceux qui conservent saines la foi et la doctrine ne s'arrêtent pas aux fables judaïques et à des ordonnances d'hommes qui se détournent de la vérité. Usons un instant de condoncance pour les Juifs, et écoutons patiemment les inepties de ceux qui les appellent leurs sages, et nous comprendrons alors quelles sont ces fables judaïques sans l'autorité de l'Écriture,

deceptorum: et non cum silentio operantes, suum panem manducant: quorum deus venter est, et gloria in confusione eorum: et inerepa, ut sani sint in fide. De qua fidei sanitas et in consequentibus loquitur: Senes sobrios esse, honestos, pudicos, sanos in fide, et charitate, et patientia: ad quam fidei similitudinem, doctrinam quoque sanitas appellatur. « Erit, » ait (Al. « enim »), tempus quando sane doctrinam non acquiescent. » Sunt et sermones sanitatis, de quibus ad Timotheum in prima Epistola loquitur: « Si quis aliter docet, et non acquiescit sanis sermonibus Domini nostri Jesu Christi, et ei que secundum pietatem est doctrina. » *I Tim.* vi. 3. Et in secunda: « Exemplum habens sanorum verborum que a me audisti. » *II Tim.* i. 13. Qui hanc habent fidei et doctrinam sanitatem atque verborum, non attendunt Judaicas fabulas et mandatis hominum aversantium se a veritate. Acquiescimus panisper Judais, et eorum, qui apud eos sapientes vocantur, patienter ineptias audiamus; et tunc intelligemus que sunt (Al. sint) Judaice fabule sine auctoritate Scripturæ, sine ulla assertionem rationis, anilla quædam et fabulosa figu-

rans aucune preuve raisonnable, ces contes de vieille femme qui n'ont aucune réalité que dans leur imagination: C'est bien d'eux qu'Isaïa a prophétisé: « Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur cœur est loin de moi. Le culte qu'ils me rendent est sans raison, parce qu'il repose sur les maximes et les ordonnances des hommes. » *Isai.* xxix, 43. Le Sauveur en confirmant dans son Évangile ce témoignage, leur reproche de préférer les commandements des hommes à la loi de Dieu. « Car Dieu a dit: honorez votre père et votre mère, » mais ils disent au contraire: Quiconque dira à son père et à sa mère: Toute offrande que je présenterai vous servira, tandis qu'il n'honorera pas son père et sa mère. » *Matth.* xv, 3 et suiv. Si quelqu'un, après l'avènement de Jésus-Christ, se laisse mutiler et n'est point vraiment circoncis, il se rend esclave des fables judaïques et des ordonnances des hommes qui se détournent de la vérité. Car le juif n'est pas celui qui l'est en dehors, mais celui qui l'est intérieurement; et la circoncision n'est pas celle qui se fait par la lettre, mais par l'esprit. Celui encore qui célèbre la Pâque, mais non avec les azymes de sincérité et de vérité, pour expulser de son âme tout le vieux levain de malice et de méchancelé, s'attache encore aux fables et suit des ombres au mépris de la vérité. Si un autre qui ne veut point ressusciter avec le Christ, ni chercher les choses d'en haut, mais celles d'en bas, dit: « Ne touchez point, ne goûtez point, ne mangez point les choses qui périssent par l'u-

tium, de quibus Isaïas prophetavit, dicens: « Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longum est a me. Sine causa autem me colunt, docentes doctrinas et mandata hominum. » *Isai.* xxxix, 13. Quod testium monium Salvator in Evangelio commemorans, arguit eos Legi Dei mandata hominum præferentes: « Deus quoque ait: Honora patrem et matrem: » Illi vero tradiderunt: « Quia quicumque dixerit patri et matri: manus quodcumque est ex me, tibi proderit, et matri: manus quodcumque est ex me, tibi proderit, et matri: » *Matth.* xv, 3 et seqq. « Si quis circumciditur: Iudicis servit fabulis et mandatis hominum aversantium veritatem (Al. veritate). Non enim qui in manifesto Judæus est, sed qui in occulto: et circumcisio cordis in spiritu, non litteræ. Si quis Pascha agit, non in azymis sinceritatis et veritatis: ut exterminet ex anima sua cuncta vetus fermentum malitiæ et nequitie, iste attendit fabulas, et ambros sequitur, veritate neglecta. Si quis cum resurgens cum Christo, nec querens ea que sursum sunt, sed que deorsum, dicit: « Ne tetigeris, ne gustaveris, ne tractaveris que sunt in corruptione »,

sage même pour obéir aux préceptes et aux maximes des hommes, » celui-là suit une justice qui n'est pas droite et des ordonnances qui ne sont point bonnes. Mais là où est la vérité et la loi spirituelle, là où les justifications sont légitimes, et les préceptes bons, celui qui les pratique, y trouve la vie.

Vers. 15. — Or, tout est pur pour ceux qui sont purs; mais pour les impurs et les infidèles, rien n'est pur: leur esprit et leur conscience sont souillés. » Il avait dit précédemment: « Il en est beaucoup, qui sont rebelles, semeurs de vaines paroles, séducteurs, surtout parmi les circoncis » et il avait ajouté comme conséquence en parlant de ceux qui s'étaient laissés séduire: « Reprends-les durement, afin qu'ils se conservent purs dans la foi, sans s'arrêter à des fables judaïques, à des ordonnances d'hommes qui se détournent de la vérité. Et comme l'Apôtre l'explique à fond dans ses épîtres aux Galates, aux Romains, ils s'imagination qu'il y avait une différence entre les aliments, c'est-à-dire que les uns étaient purs, les autres impurs, c'est pourquoi il dit ici: « Tout est pur pour ceux qui sont purs, c'est-à-dire pour ceux qui croient en Jésus-Christ, et qui savent que toute créature est bonne, et qu'on ne doit rien rejeter de ce que l'on prend avec action de grâces. » Mais pour les impurs et les infidèles, il n'y a rien de pur » parce que leur esprit et leur conscience sont souillés. Ce n'est pas qu'il y ait quelque chose de pur ou d'impur en soi, mais les

aliments deviennent purs pour ceux qui sont purs, impurs pour ceux qui sont impurs suivant l'état de ceux qui s'en nourrissent. D'ailleurs pour ceux qui sont infidèles et souillés, même le pain de la bénédiction et le calice du Seigneur ne sont d'aucune utilité; parce que celui qui mange indignement ce pain et boit indignement ce sang, mange et boit son propre jugement, *I Cor.* xi. Par l'avènement de Jésus-Christ, toutes choses ont été purifiées. Ce qu'il a purifié il n'est pas en notre pouvoir de le souiller. Mais il nous faut examiner si, en affirmant cette doctrine, nous ne donnons pas occasion à cette hérésie, qui, selon l'Apocalypse et d'après l'Apôtre saint Paul, lui-même écrivant aux Corinthiens, prétendait qu'il était permis de manger les viandes offertes aux idoles, en vertu de ce principe que tout est pur pour ceux qui sont purs. *I Cor.* viii. Or, dans cette épître, l'Apôtre ne se proposait pas de discuter sur les viandes immolées aux idoles; mais contre les Juifs qui, suivant les prescriptions de la loi abrogée, regardaient certains aliments comme purs, d'autres comme impurs. « Car, nous ne pouvons pas, dit l'Apôtre, participer à la table du Seigneur et à la table du démon; nous ne pouvons pas boire en même temps le calice du Seigneur et le calice des démons. *I Cor.* x, 20, 21. Il dépend donc de nous de manger des aliments purs ou impurs. Si nous sommes purs, toute créature est pure. Si nous sommes impurs et infidèles, toutes choses deviennent impures par nous,

immundum: sed pro qualitate ventris, et mandatum mandis, et immundum contaminatis fiat. Alioquin infidèles quoque atque pollutos, etiam panis benedictionis, et calix Dominicus non juvat; quia qui indignè comederit de pane illo, et de calice hiberit, iudicium sibi manducet et bibat. *I Cor.* xi. Adventu Christi purgata sunt omnia. Que ille mundavit, nos communicare non possumus. Sed considerandum ne ista tractantes, occasionem illi heresi demus, que juxta Apocalypsim *Cap.* ii, et ipsum quoque apostolum Paulum scribentem ad Corinthios, putat de idolothytis esse venendum: quia omnia munda sunt mundis. *I Cor.* vii. Nunc enim Apostolo non fuit propositum de his que immolantur æmionibus disputare: sed adversus Judæos, qui secundum Legis abolitæ disciplinam, quedam munda, quædam arbitrabantur immunda. « Non enim, inquit, possimus mensæ Domini participare, et mensæ demoniorum: nec valemus simul bibere calicem Domini, et calicem demoniorum. » *I Cor.* x, 20, 21. In nobis itaque est comedere vel munda, vel immunda. Si enim mundi sumus, munda nobis est creatura. Si autem immundi et infidèles, fiant nobis universa communi: sive per inhabitantem in cordibus nostris heresim,

ou par suite de l'hérésie qui habite dans nos cœurs, ou à cause des péchés qui chargent notre conscience. Si, au contraire, notre conscience ne nous reproche rien, et que nous ayons pour le Seigneur la confiance que donne la piété, alors nous prions d'esprit, et nous prions avec intelligence, nous chanterons d'esprit, et nous chanterons aussi avec intelligence, I Cor. XIV, et nous serons bien éloignés de ceux dont saint Paul dit ici : « Leur esprit et leur conscience sont souillés. »

Vers. 16. — « Ils confessent qu'ils connaissent Dieu, et ils le nient par leurs œuvres, étant abominables, incrédules et incapables de toute bonne œuvre. » — Ces hommes dont l'esprit et la conscience sont souillés, font profession de connaître Dieu, mais ils le nient par leurs œuvres, suivant ces paroles d'Isaïe : « Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur cœur est loin de moi. » Isaï. xxix, 13. De même donc qu'il en est qui honorent Dieu, et tiennent leur cœur éloigné de lui, ainsi en est-il qui le confessent de bouche, et qui le nient par leurs œuvres. Or, celui qui nie Dieu par ses œuvres, devient abominable et profane par cette confession hypocrite, et incapable d'être persuadé par le langage raisonnable de la vérité, et mérité d'être appelé rebelle et incrédule; donc, par une conséquence nécessaire, il devient incapable de toute bonne œuvre, car si obéissant à un sentiment de bonté naturelle il fait quelque bien, ce bien cesse de l'être, parce que la pervor-

sité de son âme le rend mauvais. Il en est qui croient qu'on ne peut nier Dieu que lorsqu'étant saisi par des païens dans un temps de persécution, on affirme qu'on n'est pas chrétien. Mais voici que l'Apôtre déclare qu'on nie Dieu par toute œuvre mauvaise. Jésus-Christ est la sagesse, la justice, la vérité, la sainteté, la force. Or, la sagesse est niée par la folie, la justice par l'iniquité, la vérité par le mensonge, la sainteté par les péchés infâmes, la force par la faiblesse de l'esprit, et autant de fois que nous nous laissons vaincre par les vices et les péchés, autant de fois nous nions Dieu. Et au contraire, toutes les fois que nous faisons quelque chose de bien, nous confessons que nous connaissons Dieu. Aussi, nous pensons pas qu'au jour du jugement le Fils de Dieu reniera seulement ceux qui l'auront nié dans l'épreuve du martyre; c'est par toutes les œuvres, par les paroles, par les actions que Jésus-Christ est nié ou confessé, et qu'il nous renie ou confesse à son tour; c'est de cette confession, je pense, qu'il fait un précepte à ses disciples, lorsqu'il leur dit : « Vous serez mes témoins dans Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre. » Act. 1, 8, afin que l'âme consacrée à Dieu puisse ainsi confesser Jésus-Christ par toutes ses bonnes œuvres aussi bien que par ses paroles. Il est un autre renoncement louable dont l'Apôtre dit : « Afin que renonçant à l'impiété et aux désirs du siècle, nous vivions avec tempérance, avec justice et avec

sobriété, attendant la bienheureuse espérance et l'avènement de la gloire du grand Dieu et de Notre Sauveur Jésus-Christ. » Tite. II, 12. Celui qui pratiquera sérieusement, et qui verra suivre Jésus-Christ qui lui dit : « Si quelqu'un veut venir après vous, qu'il se renonce à lui-même. » Luc. ix, 23, en dépouillant le vieil homme avec ses œuvres, et en se revêtant du nouveau, marchera à la suite de son Dieu. Or, considérons comment on peut se renoncer soi-même. L'homme chaste renonce au fornicateur, tel qu'il avait été lui-même d'abord; le sage renonce à l'imprudent, le juste à l'injuste, le fort au faible. Et pour généraliser cette vérité, nous nous renonçons autant de fois que, foulant aux pieds nos vices passés, nous cessons d'être ce que nous avons été, et nous commençons d'être ce que nous n'étions pas.

Chap. II. — Vers. 1. — « Pour vous, enseignez ce qui est conforme à la saine doctrine. » Autre chose est de parler le langage de la saine doctrine, autre chose est d'enseigner ce qui est conforme à la saine doctrine. D'un côté c'est une simple règle de conduite, de l'autre, en même temps que vous enseignez vous reformez. Car celui qui violera l'un de ces moindres commandements, et qui enseignera ainsi les hommes, sera le dernier dans le royaume des cieux. » Matth. v, 19. Le Seigneur enseigne par là à ses disciples non seulement à s'appliquer à la méditation des Écritures, afin d'étudier sérieusement ce qui est écrit et à l'amasser dans le trésor de la mémoire, mais à

pratiquer d'abord ce qui est commandé : « pour celui qui fera et enseignera il sera appelé grand dans le royaume des cieux. » Car si notre justice ne surpasse la justice des Scribes et des Pharisiens, nous ne pourrons entrer dans le Royaume des cieux. » Matth. v. Ce sont eux qui, assis sur la chaire de Moïse, disent et ne font pas, ils lient des fardeaux pesants et qu'on ne peut porter, et les placent sur les épaules des hommes, mais ils ne veulent pas les remuer du bout des doigts. L'Apôtre instruit donc ici Tite, son Fils en Jésus-Christ et son disciple, à enseigner ce qui est conforme à la saine doctrine, car la doctrine est saine lorsque l'enseignement du docteur est en parfaite harmonie avec sa vie.

Vers. 2. — « Aux vieillards d'être sobres, pudiques, graves, prudents, purs dans la foi, dans la charité, dans la patience. » Saint Paul a commencé par recommander à Tite ce qu'il devait enseigner à tous en général, il descend maintenant au particulier, et lui fait connaître l'enseignement qui convient à chacun des âges de la vie, d'abord ce qui convient aux vieillards, ensuite aux femmes âgées, en troisième lieu ce qui est particulier aux jeunes gens, tant aux hommes qu'aux femmes, bien que dans les préceptes donnés aux femmes âgées, il ait compris des recommandations relatives aux jeunes femmes, pour paraître moins enseigner lui-même les jeunes femmes, ce de faire connaître ce que les femmes âgées devaient leur enseigner. Il termine par les serviteurs, et il donne

serva per conscientiam delictorum. Porro si conscientia nostra nos non reprehenderit, et habuerimus fiduciam pietatis ad Dominum; orabimus spiritu, orabimus et mente : psallemus spiritu, psallemus et mente I Cor. xiv, et procul erimus ab his, de quibus nunc scribitur : « Polluta est eorum et mens et conscientia. »

(Vers. 16.) « Confitentur se nosse Deum, factis autem negant : execrabiles, et inobedientes, et ad omne opus bonum reprobi. » Hi quorum polluta est, et mens, et conscientia, Deum et nosse confitentur, factis autem negant secundum illud quod in Isaia dicitur : « Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me. » Isaï. xxix, 13. Quomodo igitur labiis quis honorat, et corde procul recedit, ita Deum sermone quis confitens, operibus negat. Negans autem operibus Deum, confessione simulata recte execrabilis et profanus est : et nulla veritatis ratione persuasus, inobediens et incredulus appellatur. Unde venit ut ad omne opus bonum reprobus sit : quod scilicet, etiam ea qua naturali bonitate superat forte bona fecerit, non sint bona, dum mentis perveritate sunt reproba. Existimant quidam in eo tan-

tum Deum negari, si in persecutione quis a Gentilibus comprehensus, se renuerit Christianum (Al. addit esse). Sed ecce Apostolus omnibus que perversa sunt facis, Deum asserit denegari. Christus sapientia est, iustitia, veritas, sanctitas, fortitudo. Negatur per insipientiam sapientia, per iniquitatem iustitia, per mendacium veritas, per turpitudinem sanctitas, per imbecillitatem animi fortitudo. Et quotiescumque vincimur vitis atque peccatis, toties Deum negamus. Ut (Al. Et) e contrario, quoties bene quid agimus, Deum confitemur. Nec arbitrarium est in die iudicii illos tantum a Dei Filio denegandos, qui in martyrio Christum denegarunt : sed per omnia opera, sermones, cogitationes, Christus, vel negatus negat, vel confessus confitetur. De hac puto confessione et discipulis præcepit, dicens : « Eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa et Samaria ipsi dedita confiteatur. Est et quedam laudanda negatio, de qua et ipse Apostolus ait : « Ut abnegantes impietatem et secularia desideria, caste, et iuste, et pie vivamus in præsentæ sæculo : expectantes be-

tam spem et adventum Salvatoris nostri Dei. » Tit. II, 12. Quam negationem qui negaverit, et sequi voluerit Salvatorem loquentem : « Quicumque voluerit (Al. vult) venire ad me, abneget semetipsum. » Luc. ix, 23, exutus veterem hominem cum operibus ejus, et indutus novum, sequetur Deum suum. Quomodo autem se quis abneget, contemplandum est. Pudicus fornicatorem, quod prius fuerat, negat : sapiens imprudentem, justus injustum, fortis infirmum. Et ut in commune de omnibus loquar, toties negamus nos, quoties priora vitia calcantes, desinimus esse quod fuimus, et incipimus esse quod ante non fuimus.

(Cap. II. — Vers. 1.) « Tu vero loquere que decet sanam doctrinam. » Aliud est sanam doctrinam loqui, aliud ea que sana convenienter docere doctrinam : quia in altero simplex tantum institutio est, in altero cum eo quod doces, vita quoque correctio est. « Qui enim solverit unum de mandatis istis minimis, et dederit sic homines, minimus vocabitur in regno celorum. » Matth. v, 19 : Domino præcipiente discipulis, non solum in meditatione Scripturarum eos laborare debere, ut que scripta sunt, replicent, et condant in memorie thesauro, sed prius faciunt que

præcepta sunt. « Quicumque vero fecerit et dixerit, et vocabitur magnus in regno celorum. » Nisi enim supergrassus fuerit nostra iustitia Scribarum iustitiam et Pharisæorum, non possumus ingredi regna celorum. Matth. v. Qui supra Moysi cathedram sedentes, dicunt et non faciunt, et alligant onera importabilia, que cervicibus hominum imponunt, et ipsi minimo digito nolunt ea contingere. Hoc igitur nunc Apostolus Titum filium in Christo, et discipulum suum docet, ut ea loquatur que sana doctrina conveniant : quia tunc doctrina sit sanitas, cum doctoris doctrina paritor, et vita consentiant.

(Vers. 2.) « Senes sobrios esse, honestos, pudicos, sanos in fide, et charitate, et patientia. » Generaliter Tite ante præcipiens quid ipse loqui deberet ad cunctos, in eo quod ait : « Tu vero loquere que decet sanam doctrinam : » nunc per singulas species quid unamquamque ætatem doceat, exponit. Primum senibus viris convenientia, deinde anus quid deceat, tertio que adolescentibus apta sint, tam maribus videbit, quam feminis : licet in præcepto mulierum vulturum de adolescentibus feminis mandata subiecerit : ut non tam ipse doceret adolescentulas, quam quid a vetulis disceretur, exponeret. Extremo